FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 2 Juillet 1922

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

La Camomille
DE
M. Poincaré

Alex Will

Notre distingué confrère M. Henry de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, n'est pas un adversaire de M. Poincaré. Son nom a été cité parmi les collaborateurs éventuels du Président du Conseil, lors de la formation de son cabinet. Le passage de M. Poincaré, comme « leader » du *Matin*, suffirait à expliquer une certaine solidarité entre le sénateur-rédacteur en chef et le Président chroniqueur.

Cependant M. Henry de Jouvenel vient d'interpeller M. Poincaré. L'interpellation fut courtoise, modérée mais M. Henry de Jouvenel a excellemment apprécié d'une phrase la politique négative de M. Poincaré : « L'abstention n'est pas une solution. » Nous nous sommes abstenus d'agir à Gênes et à la Conférence internationale de Londres. M. Poincaré a répondu à l'interpellateur qu'il s'abstiendrait encore de prendre vis-à-vis de l'Allemagne des sanctions dont il affirme aujourd'hui l'inutilité. Ce régime d'abstinence est débilitant pour la France. Notre pays dévasté a besoin de reconstituant. On lui offre de la camomille !

Le Parlement qui ne suit malheureusement pas les questions de politique étrangère avec toute la vigilance et l'autorité nécessaires commence à s'apercevoir du néant de la politique de M. Poincaré. Un coup d'œil jeté sur le scrutin de la loi militaire montre que la minorité antiministérielle recrute des adhérents dans tous les partis. En dehors de 15 communistes et de 50 socialistes on compte 22 républicains-socialistes, 68 radicaux et radicaux-socialistes, 3 républicains de gauche, 2 membres de l'Entente, 8 de l'action républicaine et sociale, 30 de la gauche républicaine démocratique et 7 députés n'appartenant à aucun groupe.

Et il s'agit d'un scrutin sur la défense nationale, mot magique qui entraîna sûrement des hésitants nombreux à se rallier à la majorité gouvernementale.

Que se produira-t-il lorsque la Chambre abordera le débat sur les finances du pays ?

Suivant un mot célèbre, nous avons de mauvaises finances parce que nous faisons de mauvaise politique ! L'irrésolution de M. Poincaré en matière de réparations aboutit à ce fait que nous n'avons rien obtenu de l'Allemagne et notre déficit s'accroît sans que la paix soit consolidée pour rassurer le monde de l'épargne et du travail.

La Commission des finances de la Chambre est en bataille contre M. de Lasteyrie ; la plupart de ses membres sont la minorité du scrutin du 20 juin. Les Chambres de Commerce, les groupements d'industriels et de commerçants protestent contre les projets fiscaux du gouvernement et les taxes maladroites qui pèsent sur les affaires ; les ouvriers s'élèvent contre les poursuites engagées à propos de l'impôt sur les salaires ; dimanche, le prolétariat de notre région manifestera contre l'incapacité de M. Poincaré à créer un véritable et salutaire esprit de paix.

Sans doute, le Président du Conseil jette du lest et se résout à déclarer qu'il est partisan d'un emprunt intéressé, après s'y être opposé ; sans doute il se rallie tardivement au projet d'amnistie ; sans doute ses collaborateurs font-ils un effort sincère pour réaliser enfin les prestations en nature...

Le mécontentement est général. L'impopularité a gagné les parvis du Quai d'Orsay. Il n'y a encore qu'une forte minorité à la Chambre pour le dire mais il y a une grosse majorité dans le pays.

LA CROIX ROUGE AMERICAINE A QUITTÉ HIER LA FRANCE

Paris, 30 juin. — De braves gens quittent la France silencieusement, presqu'obscurément.

Ces braves gens ont pourtant fait une grande et belle œuvre, ils l'ont faite anonymement. Ils s'appelaient la Croix-Rouge américaine.

Ils débarquèrent en France un matin de juin 1917. Ils étaient tout juste 18 et comme de juste, avant de s'occuper des soldats américains qui débarquaient eux-aussi, ils s'occupèrent des blessés français, des orphelins français, des réfugiés français. D'autres suivirent.

En 1918 les dix-huit étaient devenus 7.500. Après l'armistice, ils continuèrent de travailler, d'aider, de soigner, d'élever, de secourir. Ils sont venus en aide à 1.700.000 de nos réfugiés ; 205.000 de nos enfants ont passés par leurs hôpitaux ou par leurs dispensaires ; 87.650 familles ont été secourues par eux ; 847 instituts tuberculeux ont été subventionnés par eux et ils ont dépensé en France plus de 140 millions de dollars, ce qui, au cours moyen du change de ce cinq années représente environ un milliard et demi de francs.

La Croix-Rouge américaine quitte aujourd'hui la France le dernier de ses infirmiers s'en va, son écusson va disparaître. Mais il y a une chose qui restera, c'est le souvenir de ce qu'elle a fait et ce souvenir restera éternellement dans les cœurs français.

La Guerre Civile fait rage en Irlande

Les troupes régulières ont pris le Palais de Justice de Dublin

Londres, 30 juin. — Selon les dernières nouvelles de Dublin, le général Rory O'Connor avec 150 partisans, a pris position en arrière du Palais de Justice où ils continuent à résister.

Un feu d'artillerie intense a continué jusqu'à quatre heures du matin.

Le palais de Four-Courts est en feu. Une forte explosion s'y est produite. Elle a ébranlé une partie de la ville.

Le général rebelle Rory O'Connor et son état-major semblent être en contact direct avec les nombreuses patrouilles de francs-tireurs sinn-feiners qui, dissimulés sur les toits, dans des maisons et des boutiques abandonnées, donnent beaucoup de fil à retordre aux soldats gouvernementaux et tirent même, paraît-il, sur les non-combattants qui s'aventurent dans les rues avoisinant le théâtre de la lutte.

Proclamation Républicaine à la Nation Irlandaise

Les rebelles ont arraché en plusieurs endroits des rails de chemins de fer et ont fait sauter, notamment, un pont près de Limerick.

Les chefs de l'armée républicaine révolutionnaire ont lancé une proclamation à la nation irlandaise lui demandant son aide.

Selon les plus récentes nouvelles, les troupes de l'Etat libre ont eu 4 tués et 17 blessés lors de la prise des Four-Courts.

EXPLOITS de FORCENÉ

Bourges, 30 juillet. — La veuve Farine, 41 ans, boulangère à Plaimpied était accusée d'avoir étranglé son enfant nouveau né, de complicité avec son commis Julien Goudreau 27 ans.

Le parquet de Bourges s'étant transporté sur les lieux, Goudreau saisit un fusil dont il menaça les magistrats. Un inspecteur de la police mobile détourna le coup. Goudreau sortit alors de sa poche un browning.

Les gendarmes se précipitèrent sur lui, le terrassèrent et le ligotèrent avant qu'il ait pu se servir de son arme.

Goudreau et la veuve Farine ont été écroués à la maison d'arrêt.

Deux voleurs assassins ont été guillotinés

Metz, 30 juin — Ce matin, à 3 h. 55, a eu lieu, à Metz, devant la prison départementale, la double exécution capitale de deux jeunes malfaiteurs, Emile Flaesch, âgé de 23 ans, originaire d'Oulin-les-Bains (Bas-Rhin), et Frédéric-Guillaume Schneider, 22 ans, né à Redange (Moselle), qui, au mois de janvier dernier, avaient assassiné à Redange, dans des circonstances horribles, un caissier d'usine, M. Schlesser, pour le dévaliser et, quelques jours auparavant, (ce crime n'a été découvert que plus tard), un pauvre vieillard sourd-muet, M. Frantz, également de Redange, chez lequel ils ont volé de l'argent et des effets.

Au réveil des condamnés, à 3 h. 15, des interprètes, accompagnant les magistrats, ont communiqué à Flaesch et à Schneider en allemand (aucun d'eux ne parlant le français), que leur recours en grâce avait été rejeté. Flaesch a manifesté un profond repentir, et s'est mis à pleurer.

Schneider n'a montré aucun remords.

Flaesch a entendu la messe et a communié. Schneider, protestant, a accepté les secours d'un pasteur de l'église réformée.

Les deux assassins sont morts courageusement.

UN ROI EST MORT

C'EST CELUI DE LA BOHEME

Paris, 30 juin. — Descendant d'une vieille famille bretonne, né à Passy, aux derniers beaux jours de l'Empire, en 1867, Adalbert Biart de Ghérardine est mort à l'hôpital Cochin.

D'authentique et bonne noblesse, Adalbert Biart de Ghérardine vint, aux derniers jours de l'automne 1885, de Passy au quartier latin. Pour son malheur, il y resta. Point ne comptent, en effet, quelques fugues plus ou moins obligatoires, telles que ces quatre années passées aux spahis de par la volonté d'un tuteur excédé; ces quelques mois vécus à Bruxelles, où le sort contraire fit du noble breton, un acteur de fortune, et cette randonnée pédestre à travers l'Europe d'une célébrité du pays latin allant rendre ses visites de politesse aux étudiants étrangers dont il avait été l'hôte magnifique et gueux.

Car Biart de Ghérardine fut, pendant plus de trente ans, une figure connue de tous, au Quartier, qui l'avait baptisé le « roi de la Bohème ».

Du Pascal au d'Harcourt, du Panthéon au Soufflet, de jour et de nuit surtout, traînait l'immense et curieuse silhouette d'Adalbert, roi tantôt sanglé d'une redingote à revers de soie, tantôt vêtu d'une ancienne capote kaki, le chef éternellement nu, planté de cheveux drus, le roi de la Bohème allait d'un établissement à l'autre, semant la fantaisie d'un esprit fortement cultivé. Adalbert n'était-il pas licencié ès-lettres ?

En vain des amis essayèrent-ils de ramener le vieux bohème à un mode d'existence plus stable. Il fallait à cet incorrigible grand enfant les interminables flâneries à la belle étoile, les stations prolongées sous les galeries de l'Odéon.

Il y a trois ans environ, le roi publia une mince plaquette, aujourd'hui introuvable, intitulée « Trente ans de Bohème ». Il y parle des amis de la vingtième année, célèbres aujourd'hui ou disparus, tel Paul Mounet, qui, jusqu'à sa mort, lui versa une petite rente.

La Bohème morte, Adalbert Biart de Ghérardine, frère d'un contre-amiral, beau-frère d'un banquier et roi de la Bohème, quitte à son tour le pays latin. L'inhumation a lieu au Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

UN CRIME DE L'ADULTÈRE

Pour se débarrasser de son mari gênant une épouse volage finit par l'empoisonner

Rouen, 30 juin. — Il est des êtres qui semblent voués au mal, et de ce nombre est bien, certes, la femme Chargelègue, depuis hier emprisonnée à Evreux, sous l'inculpation d'homicide.

Une sale gosse

Depuis sa plus tendre enfance, elle a toujours témoigné d'une prédisposition malsaine aux aventures étranges. Elle ne songeait qu'à voyager, qu'à partir; à treize ans, déjà, accompagnée d'un certain Duval, plus ou moins violoniste, elle entreprenait une tournée de concerts; puis, lassée d'être battue et de vivre de misère, elle revenait se réfugier chez sa tante, une personne très honorable, qui voulut tenter de la remettre sur le bon chemin.

Mais la petite ne tarda pas à payer d'ingratitude sa bienfaitrice; elle volait de l'argent et accusait ses cousins et riait de les voir punis à sa place, et le soir on retrouvait les sommes dérobées dans ses bas et ses chaussures.

A quinze ans, ce fut la fuite définitive. La gamine s'engagea dans une troupe de café-concert et se vanta de vivre avec un amant. Plusieurs années durant, elle « tourna » un peu partout, puis se fatigua. Elle vint alors, lasse et déjà flétrie, se réfugier au petit hameau de Bois-Armand, commune de Rugles, à la limite de l'Eure et de l'Orne. Elle y trouva de l'occupation dans les environs, à la fabrique d'épingles Bohin, à Saint-Sulpice, près de l'Aigle, où elle entra comme ouvrière dans un atelier de décapage.

Elle aurait pu vivre paisiblement, mais elle ne tarda pas à lier connaissance avec un nommé Norcini, qui devint son amant. Sur le point de devenir mère, elle annonça son mariage, mais pas avec Norcini, qu'elle paraissait cependant aimer.

" L'enfant du bon Dieu " et le mari complaisant

Elle avait découvert un fiancé paisible, patient et prompt au pardon, Ernest Chargelègue, trente-huit ans, ouvrier à la tréfilerie de Rugles, et presque toujours occupé de nuit. Les noces ne tardèrent pas à être célébrées et l'enfant naquit. Chargelègue le reconnut sans trop de difficultés, répandant aux plaisanteries de ses camarades « qu'il faut avoir pitié des enfants du bon Dieu ».

Son épouse n'en continuait pas moins à voir Norcini, qu'elle accueillait pendant les heures de travail de son mari; une fois, cependant, Chargelègue les surprit et entra dans une colère inattendue.

Mais Norcini, diplomate, s'entremit et parvint à arranger les choses; Chargelègue s'apaisa aussi facilement qu'il s'était courroucé, et les deux hommes finirent par trinquer ensemble. Bien mieux, le mari toléra que sa femme continuât à voir son rival, et souvent tous trois dînaient ensemble.

On remarqua alors que Chargelègue devenait ivre et comme abruti, dès les premières gorgées qu'il avait bues. C'était le commencement du régime que lui préparait sa femme.

Bientôt un événement survint qui devait précipiter les choses. Norcini annonça son départ : il se rendait à Soissons, où il avait trouvé une nouvelle situation. La femme Chargelègue, qui non seulement n'aimait pas son mari, mais encore ne craignait pas de le traiter avec un certain mépris, se préoccupa alors de se libérer de cette chaîne pour pouvoir suivre librement son amant. Elle plaça son enfant dans une ferme du voisinage et elle écrivit à Norcini qu'elle rejoindrait bientôt.

Le dernier repas

Dans la nuit du 12 juin dernier, à l'usine de Rugles, où il travaillait, Ernest Chargelègue prit son casse-croûte avec ses camarades, comme tous les soirs.

Ils étaient assis à quatre, à côté des machines, dans la demi-obscurité de l'atelier rétidant; le malheureux Chargelègue avait apporté des champignons, des cèpes, qu'il s'apprêtait à manger avec plaisir. Mais soudain, après avoir bu un verre de cidre, il s'écria : « Comme la boisson est amère, ce soir! » Et, tout à coup, on le vit se lever, le regard fou, les gestes désordonnés. Il fit quelques pas, courbé en deux, se tenant le ventre. « Je crois que je vais mourir! » gémit-il, et, en effet, il s'affaissa, se roula quelques secondes en proie à d'atroces douleurs, et s'immobilisa, la face contre terre et les membres crispés.

Le docteur Goldmith, appelé par téléphone, diagnostica la mort par empoisonnement, mort que la dégustation de champignons qui pouvaient être vénéneux, paraissait expliquer. Cependant, il refusa le permis d'inhumer et il fit appeler le parquet d'Evreux, qui ordonna au docteur Moisson de procéder à l'autopsie.

Empoisonneuse

Les viscères du malheureux mari furent envoyés au laboratoire de toxicologie de Paris, et la réponse ne se fit pas attendre. Elle précisait que l'empoisonnement était dû à l'absorption d'acide cyanhydrique, qui avait été répandu sur les champignons et versé dans la bouteille de cidre. Les cèpes, par contre, ne donnaient lieu à aucune remarque.

Tout s'éclaircit, et le crime devenait évident. Le commissaire Dupin, de la police mobile de Rouen, fut mandé à Rugles, et ouvrit une patiente enquête. Il découvrit ainsi entre autres choses que dans la fabrique où travaillait la femme Chargelègue, on trouve en vrac du cyanure justement à l'atelier de décapage, et que l'on peut facilement en emporter sans être vu. Il démasqua la ruse, trop cousue de fil blanc des champignons, et, l'empoisonneuse fut arrêtée et conduite hier à la prison d'Evreux.

Fabuleux héritage de quatre milliards

Il revient à la famille d'un Cuisinier de Couvent

Il n'est question, à Prades (Pyrénées-Orientales) que d'une succession de quatre milliards qui serait attribuée aux héritiers de Pierre Laporte, né à Prades, le 1er novembre 1762.

Au moment de la Révolution de 1793, les moines de l'abbaye de St-Michel-de-Cuxac furent traqués et allèrent s'établir dans l'île de Cuba, où ils acquirent d'immenses propriétés. Pierre Laporte était employé comme cuisinier civil de la communauté. Un mouvement antireligieux étant produit dans l'île, les congrégations furent dépouillées de leurs biens. Mais les religieux ayant prévu le coup vendirent tout ce qu'ils possédaient à Pierre Laporte, qui devint possesseur d'une fortune évaluée à ce moment-là à 150 millions.

A la mort de Pierre Laporte, les moines voulurent revendiquer leurs anciennes possessions, mais le gouvernement espagnol répondit que cette succession appartenait à la famille Pierre Laporte, de Prades.

Les banquiers refusent d'être les agents du fisc

Paris, 30 juin. — Les banquiers protestent — il fallait le prévoir — contre les projets de M. de Lasteyrie tendant à les transformer en agents du fisc.

Réunis pour examiner le projet de loi déposé par le ministre des finances concernant les nouvelles obligations à leur imposer en matière de paiement des coupons, d'ouvertures de comptes courants, etc., leur chambre syndicale vient de communiquer la protestation suivante :

« La chambre syndicale, à l'unanimité, convaincue que l'augmentation du rendement des impôts résultera de la libre circulation des capitaux et du développement progressif de ceux-ci, plutôt que de mesures fiscales inquisitoriales :

« Constatant, d'autre part, que l'impôt sur le revenu n'est pas actuellement acquitté, en dehors des capitalistes par tous ceux qui légalement, devraient le supporter, proteste contre les prescriptions onéreuses et compliquées qui menacent les banquiers, transformés en agents fiscaux ».

Les instituteurs picards adhéreront à la C. G. T.

Amiens, 30 juin. — La section picarde du syndicat national des instituteurs vient de décider, dans une réunion tenue à Amiens, d'adhérer à la C. G. T. de la rue La Fayette, exprimant le vœu que la C.G.T. unique soit reconstituée pour permettre l'adhésion en bloc du syndicat national des instituteurs.

Encore un enfant volé dans Paris

Une dame en noir l'enleva des bras de sa mère

Paris, 30 juin. — Mlle Marie Hulot, 22 ans, originaire de la Sarthe, bonne à Grisy-Suisnes (S.-et-M.), a déclaré au commissaire de police du quartier de Saint-Gervais qu'étant venue à Paris faire ses couches à la Maternité, elle sortit de cet établissement le 4 juin dernier.

Avec son enfant, elle se rendit au bureau des nourrices, rue des Ecouffes, pour le placer, lorsqu'elle rencontra une femme d'environ 40 ans entièrement vêtue de noir qui lui déconseilla de placer son enfant dans ce bureau et lui proposa de s'en charger. Elle l'assura que de fréquentes nouvelles lui seraient envoyées sur son enfant, puis disparut avec la fillette.

Depuis, Mlle Hulot est sans nouvelle et vient de déposer une plainte contre la ravisseuse.

Un guérisseur poursuivi

Toulouse, 30 juillet. — Le Thaumaturge Jean Béziat, ancien professeur de l'école d'agriculture de Berthonval (Pas-de-Calais), fondateur avant la guerre d'un institut médico-psychique à Sin-le-Noble près Douai, demeurant à Avignonnet (Haute-Garonne), poursuivi par le Syndicat des Médecins de la Haute-Garonne pour exercice illégal de la Médecine et relaxé le 4 Novembre dernier par le tribunal correctionnel de Villefranche de Lauragais, a comparu hier soir devant la cour de Toulouse sur appel du Ministère public.

Après l'audition de nombreux témoins certifiant avoir été guéris et les affirmations de Jean Béziat, d'avoir un pouvoir surnaturel pour soulager l'humanité, Me Puntous, avocat du Syndicat des Médecins a réclamé 20.000 francs de dommages-intérêts.

Dans son réquisitoire, le Procureur général a demandé la condamnation.

L'affaire a été mise en délibéré.

Un concert empêché par une pluie de fourmis

Toulon, 30 juin. — Une société musicale toulonnaise devant donner un concert public, musiciens et amateurs étaient réunis autour du chef de musique. Tout à coup, exécutants et public furent couverts par des fourmis ailées, ainsi que les pupitres et les cartons. La foule tenta de se débarrasser des bestioles par le feu, rien n'y fit, les fourmis ailées étaient remplacées par d'autres et le concert ne put avoir lieu.

On signale dans les campagnes d'autres invasions de fourmis ailées.

Pour la défense de la République Allemande

Le Président Ebert publie une seconde ordonnance

Berlin, 30 juin. — Le président Ebert publie une seconde ordonnance pour la défense de la République.

Dans cette ordonnance, il est dit que ceux qui appartiennent à une association dont ils savent que l'un des buts est le meurtre de membres d'un cabinet républicain d'Empire ou d'Etat allemand, se trouvant actuellement ou ayant été au pouvoir, sont passibles de mort ou des travaux forcés à perpétuité.

Les personnes qui, sciemment, soutiennent de leur argent, une association de ce genre sont passibles des mêmes peines. Les tiers, sachant qu'il existe une association de ce genre, seront passibles des travaux forcés s'ils omettent de révéler immédiatement aux autorités ou aux personnes menacées de ces attentats l'existence de l'association, les noms des membres connus d'eux et le lieu où ils se trouvent.

La Cour de justice, créée en vertu de l'ordonnance du 26 juin est compétente.

Suivant des dispositions complétant et aggravant l'ordonnance du 26 juin.

L'ordonnance est contresignée du chancelier, du ministre de l'intérieur et du ministre de la justice.

Le gouvernement annonce que, sans attendre le vote de la loi pour la défense de la République, il va prendre des mesures contre l'organisation consul et les organisations similaires.

Au cours de la conférence les présidents du Conseil des Etats allemands, avec le gouvernement d'Empire, la majorité des présidents du Conseil, qui assistaient à la conférence se sont prononcés en faveur des mesures projetées pour la défense de la République.

L'assassin Techow a été livré par son oncle

On sait de Nechow, l'un des assassins de M. Rathenau a avoué avoir conduit l'auto du meurtre, mais il a contesté avoir connu le but de la course entreprise.

Jusqu'à jeudi soir, l'étudiant Techow avait nié toute participation au meurtre.

C'est le propre oncle de Techow, propriétaire près de Francfort-sur-l'Oder, et chez lequel Techow s'était rendu, qui l'a fait arrêter. La lecture des journaux et l'attitude de son neveu l'avaient convaincu de la culpabilité de ce dernier.

Il a fait alors connaître à la police de Berlin la résidence de Techow, en priant de venir l'arrêter.

Listes rouges

Mayence, 30 juin. — Le correspondant de la « Gazette de Francfort » à Hambourg, annonce à ce journal que la police de sûreté, qui avait ouvert une enquête à la suite d'attentats répétés sur différentes personnalités, au moyen de grenades, vient de découvrir l'existence d'une vaste association pour le meurtre, ayant de solides attaches avec l'organisation Consul et recevant des ordres de la brigade Ehrhardt.

De nombreuses arrestations ont été opérées et au cours des perquisitions on découvrit que plusieurs hommes politiques allemands connus, ainsi que des journalistes, étaient désignés sur des listes comme les prochaines victimes des réactionnaires. Parmi ces futures victimes, marquées d'une croix rouge, figure le rédacteur en chef du « Berliner Tageblatt », Théodore Wolff, ainsi que le leader politique Max Warburg.

TED LEWIS DEFIE CARPENTIER

Londres, 30 juin. — Avant de partir pour l'Amérique, M. Charles Harvey, manager du boxeur anglais Ted Lewis, a lancé un défi à Carpentier pour un nouveau match de boxe.

« Je suis toujours convaincu, a-t-il déclaré, que Lewis est capable de triompher de Carpentier. Si Descamps veut bien nous fixer une date pour cette rencontre, nous sommes prêts à déposer la somme qui sera nécessaire et à conclure immédiatement un accord ».

Une jolie famille

A la suite d'une discussion d'intérêts, Rene Cardeur, âgé de 17 ans, écoutant les suggestions de sa mère, née Jeanne Nectoux, tira, sans l'atteindre, trois coups de revolver sur son beau-père, M. Eugène Cardeur, âgé de 42 ans, représentant de commerce, habitant 115, avenue de Neuilly, à Paris. Celui-ci saisit un bâton et en frappa à coups redoublés sa femme et son beau-fils.

Le commissaire de police de Neuilly a envoyé le trio au Dépôt.

Empoisonné par erreur à la veille de se marier

Un millionnaire américain, M. Sanford Saltus, bien connu en France pour le prix qu'il décerne tous les ans à l'auteur du meilleur tableau exposé au Salon et qui a été décoré de la Légion d'honneur, s'est empoisonné dans une chambre d'hôtel, à Londres, dans des circonstances particulièrement tragiques.

M. Saltus, qui est un collectionneur passionné de vieilles monnaies, était occupé à nettoyer quelques pièces nouvellement achetées. Il avait préparé à cet effet, une solution de cyanure de potassium, qu'il avait placée devant lui, dans un verre. A un moment, ayant soif, il sonna le garçon et le pria de lui apporter un verre de bière, qu'il plaça près de lui tout à côté du verre contenant le cyanure de potassium. Absorbé dans la contemplation de ses acquisitions, M. Saltus étendit distraitement la main pour prendre son verre. Il se trompa et c'est la solution de cyanure de potassium qu'il porta à ses lèvres. Dès qu'il eut avalé une gorgée du terrible poison, M. Saltus, se rendant compte du danger, fit des efforts désespérés pour vomir, il n'y put réussir et il retomba dans son fauteuil paralysé avant d'avoir pu appeler. La bonne le trouva ce matin mort, lorsqu'elle apporta son déjeuner.

M. Saltus, qui avait 70 ans, devait se marier dans quelques jours.

Les typos de Berlin se sont mis en grève

Berlin, 30 juin. — Les typographes se sont mis en grève pour des raisons de salaires. La presque totalité des journaux ne paraissent pas cet après-midi.

CAUDRY VA FÊTER LA DENTELLE

Tout le Cambrésis assistera aux Festivités du 16 Juillet

Les élections des Reines sont maintenant terminées ; nous donnons ci-dessous la photographie de Mlle Marie Leroy, élue reine des Tulles Unis et Grecs.

Mlle Marie LEROY, Reine des Tulles

La fête de la Dentelle revêtira cette année un éclat tout particulier à en juger par l'enthousiasme que provoque dans tout le Cambrésis, l'annonce des festivités qui auront lieu le 16 Juillet.

Un Carnaval d'Eté à Billy-Montigny

DEMAIN DIMANCHE

Si le temps se met de la partie, le grand Carnaval d'été, qui doit se dérouler demain dimanche, dans toutes les rues de la ville, aura un succès sans précédent. Une grande activité se manifeste, à l'heure présente, dans les décors des chars représentant le commerce, l'industrie, la renaissance, avant, pendant et après ; l'amitié franco-belge, tribu indienne, les pêcheurs, les écoles, les pêcheuses boulonnaises, les coulonneux, l'apothéose des mineurs, etc.

Les groupes à pied apportent la même activité à la préparation de leurs costumes; les décors de la ville se font avec rapidité ; l'installation électrique sur la place de la Mairie et d'autres endroits sera merveilleuse, ce sera l'inauguration de l'éclairage ; on prépare également le feu d'artifice, qui sera tiré sur la place de la Cité 10.

Les Gilles de la Louvière, inconnus dans notre région obtiendront par leurs costumes et leurs excentricités, un succès fou. Enfin, le Comité apporte un dévouement inlassable pour mener tout à bien. Le assemblement aura lieu à 2 heures 30, route Nationale, et le départ du cortège à trois heures très précises.

Un village dévasté par un incendie

Toulouse, 30 juin. — Hier après-midi, un violent incendie a éclaté dans la maison de M. Andrieu, cultivateur à Rignac (Aveyron). Les flammes ont gagné rapidement les dépendances, puis les maisons voisines, et toute une partie du village a été détruite. Les pertes sont considérables et de nombreuses familles sont sans abri.

Français et Allemands se battent en Haute-Silésie

A HINDENBOURG

Berlin, 30 juin. — Suivant la « Gazette de Berlin », à midi, des bandes polonaises venant de Borsigwerk auraient attaqué hier la localité de Hindenbourg.

L'auto-protection allemande, à l'effectif d'une compagnie, aurait repoussé l'attaque et les Polonais se seraient retirés avec des pertes.

Les troupes d'occupation françaises, informées par les Polonais que l'auto-protection allemande occupait la partie Nord d'Hindenbourg, aurait cerné la compagnie allemande, qui se serait défendue.

Un violent combat se serait engagé, au cours duquel il y aurait eu des tués et des blessés des deux côtés.

Des troupes françaises de renfort auraient été prises sous le feu des patrouilles de l'auto-protection.

Des combats de rues se seraient alors engagés, au cours desquels il aurait été tiré par les fenêtres.

Les Français auraient réussi à mettre en position, au centre d'Hindenbourg, une mitrailleuse et à balayer la rue principale. Vers neuf heures du soir, les Français se seraient retirés dans leurs casernes. Il y aurait eu 13 Allemands tués parmi lesquels une femme et deux enfants.

A OPPELN

Berlin, 30 juin. — Suivant une dépêche d'Oppeln à l'Agence Wolff, des fusillades auraient eu lieu la nuit dernière dans l'intérieur de la ville, entre Français et Allemands. Les Français auraient eu un mort et trois blessés ; les Allemands 17 morts et 17 blessés.

400.000 ouvriers américains vont se mettre en grève

Chicago 30 juin. — Les journaux publient une information selon laquelle un ordre de grève, affectant 400.000 ouvriers des ateliers ferroviaires, vient d'être lancé. Cette grève, qui affecte des ouvriers de toutes les parties des Etats-Unis, commencerait le 1er juillet.